EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Absent(e)s : **Anne FAUROT**

Secrétaire : **Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 71

PROJET D'AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE VILLE - LPO AUVERGNE

Par délibération du 05 janvier 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec la Ligue pour la protection des oiseaux, association locale Auvergne, pour une durée de 3 ans soit 2016 – 2018.

Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 16 000 € est allouée, inscrite au budget 2018.
Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°2, ci-joint, précise les actions pour 2018.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable au :

- projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et la LPO Auvergne de la convention LPO Auvergne – Ville
- au versement de la subvention annuelle.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 janvier 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Ecologie urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle Ville- LPO, association locale Auvergne

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 21/12/2017

ci après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

Et

la LPO , ligue pour la protection des oiseaux, association locale Auvergne, représentée par Chantal GUELIN, en sa qualité de Présidente selon délibération du bureau en date du 05 décembre 2015

ci-après dénommée « LPO, association locale Auvergne»,

Rappel-Préambule

L'objet de la convention tri annuelle entre la LPO, association locale Auvergne, et la Ville de Clermont-Ferrand signée le 06/01/2016 est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 3 orientations :

- **Axe 1**- Sites « refuge LPO » de la ville
- **Axe 2**- Etudes des populations des espèces dites nuisibles
- **Axe 3**- Intégration des oiseaux et de la biodiversité dans la ville

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention en date du 06/01/2016 (pour l'année 2018) selon les différents axes mentionnés ci-dessus et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée à la LPO,association locale Auvergne, par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2018.

Article 2 : Programme d'actions proposé par l'avenant n°2

- **Axe 1**- Sites « refuge LPO » de la ville

Les refuges LPO offrent la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques. En 2018, la LPO continuera le suivi des 2 parcs refuges LPO que sont le Parc de Montjuzet et le Parc du Creux de l'Enfer ainsi qu'une prospective pour la mise en refuge d'un nouvel espace vert de la ville. Des animations auront également lieux dans le cadre des événements nature de la ville.

- **Axe 2**- Etudes des populations des espèces dites nuisibles (corbeaux, pigeons, étourneaux, pies...)

La LPO, association locale Auvergne, accompagne les services de la Ville de Clermont-Ferrand dans la gestion des espèces dites nuisible sur l'espace public pour trouver ensemble des solutions durables.

Elle intervient notamment sur la gestion des espèces dites nuisibles à travers :,

- des actions de sensibilisation auprès des habitants,

- le suivi et la cartographie des populations tous les 2 ans de corvidés (corbeaux freux), étourneaux, sansonnets, pies avec préconisations de modes de gestion, de sites dortoirs et d'aménagements éventuels (plantations, éclairage...),

- des conseils pour la gestion des pigeonniers contraceptifs.

- **Axe 3-** Intégration des oiseaux et de la biodiversité dans la ville

La LPO, association locale Auvergne, sensibilisera les élus et techniciens municipaux sur la connaissance de la biodiversité présente et les aménagements à réaliser pour la favoriser (exemples : création de cavités, de gîtes, de nichoirs, de mangeoires, de plantations avec essences adaptées, hôtel à insectes...).
En complément, la LPO, association locale Auvergne, développera les sciences participatives (comme par exemple, associer les habitants et notamment les écoles au recensement de certaines espèces sur l'ensemble du territoire communal) et cherchera à valoriser la faune urbaine clermontoise.
La LPO continuera d'alimenter l'atlas de la biodiversité et travaillera à sa vulgarisation.

Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2018 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 16 000 €

Article 4 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

Article 5 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires,

Pour la LPO , association locale Auvergne, La Présidente	**Pour la Commune, Le Maire**
Chantal GUELIN	**Olivier BIANCHI**